



ARRETE N°26-P58

**PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
DE GRADE POUR 2026**



Le Maire de Cenon-sur-Vienne,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération en date du 5 juillet 2018 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Social Territorial,

Vu l'arrêté n° 25-122 en date du 10 septembre 2025 établissant les Lignes Directrices de Gestion applicables à compter du 1 janvier 2026 pour une durée de 6 ans,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade d'Agent de maîtrise principal

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date d'effet de l'avancement
1	DEPRE Christophe	M	Agent de maîtrise	

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	1	
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	0
Effectif du grade d'avancement	1	0

Avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date d'effet de l'avancement
1	DEJEAMBOUYER Valérie	F	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	01/07/2026.
2	GLAIN Gaëlle	F	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	
3	TELLIER Emmanuel	M	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	1	2
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	2
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	0

Avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date d'effet de l'avancement
1	ANTIGNY Sosthène	M	Adjoint Technique Territorial	
2	BENARD Jean-Paul	M	Adjoint Technique Territorial	
3	FORGET Willy	M	Adjoint Technique Territorial	
4	FORT Guillaume	M	Adjoint Technique Territorial	
5	VERGEROLLE Christiane	F	Adjoint Technique Territorial	

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	4	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	4	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	0
Effectif du grade d'avancement	1	2

Avancement au grade d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date d'effet de l'avancement
1	PICHEREAU Vénessa	F	ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	01/07/2026

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	0

Avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date d'effet de l'avancement
1	COPIN Martine	F	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	01/05/2026

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	1

Avancement au grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date d'effet de l'avancement
1	DENIS Laëtitia	F	Adjoint Territorial d'Animation	01/05/2026
2	JULLY Léa	F	Adjoint Territorial d'Animation	

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	1	3
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	2
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	0

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à Cenon-sur-Vienne, le 21 juillet 2026,
Le Maire, Odile LANDREAU

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

